

Les conditions de la reconnaissance de la violence

Par **titoom**, le **18/11/2012** à **18:56**

Bonjour à tous, j'aurai besoin de votre confirmation quant à la reconnaissance de la violence.

Par reconnaissance, j'entends ceci :

- L'erreur n'est reconnue que si elle présente 3 caractères:

- L'erreur doit être déterminante
- L'erreur doit être commune
- l'erreur doit être excusable

- Quant à la violence, je ne suis pas sur de moi. Elle n'est violence n'est reconnue que si elle présente ces caractères:

- Élément matériel
- Élément intentionnel
- Caractère illégitime
- Caractère déterminant

La question de l'imputation du dol est mise à part.

Merci [smile3]